



LES OUVRIERS d'État

“ des personnels
sous statut public ”

Quelques chiffres

101 833 pensionnés

au Fonds Spécial des Pensions des
Ouvriers des Etablissements Indus-
triels de l'État (rapport annuel 2014
FSPOEIE)

Les effectifs par ministère :

- ▶ Défense : 20 138;
- ▶ Equipement et Transport : 7007;
- ▶ Intérieur : 916;
- ▶ Economie et Finances : 642;
- ▶ Autres: 384.

et des rappels...

La position statutaire des ou-
vriers de l'État est :

- ▶ Une identification floue au sein de la fonction publique
- ▶ Une appartenance à des «sta-
tuts particuliers»
- ▶ Une assimilation à des non
titulaires
- ▶ Une gestion régie par des
textes relatifs à leurs minis-
tères de tutelles



Plus de 200 professions dans 16 branches différentes

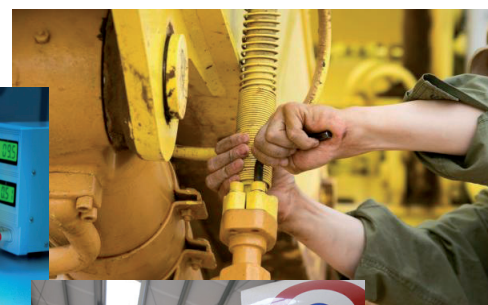
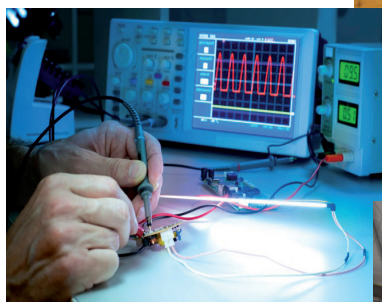
- Aéronautique
- Bâtiment, génie civil, bois
- Fluides
- Travaux publics
- Mécanique et construction mécanique
- Travail et traitement des matériaux
- Contrôle
- Techniques de l'électrotechnique, de l'électronique, de l'informatique
- Laboratoire-santé
- Logistique
- Sécurité
- Techniques de l'optique et de l'image
- Pyrotechnie
- Centres d'expertises et d'essais
- Géomatique
- Maintenance
- Arts et industries graphiques
- Habillement
- Alimentation
- Dans le domaine du maintien en condition opérationnelles (MCO) maritimes, aéronautique et terrestre.
- Dans le soutien dans le domaine de la logistique, des essences, des munitions, de l'infrastructure, de la santé, de la restauration, de l'habillement
- Dans le domaine de l'expertise
- Dans l'industrie avec la construction maritime et l'armement
- Dans le domaine routier, fluvial, maritime, aérien, scientifique et technique
- Dans le soutien à la recherche et au développement
- Dans le domaine de la sécurité et de la prévention
- Météorologie
- Description géographique et forestière du territoire et diffusion des données
- Sur des missions de génie rural et l'hydraulique agricole
- Dans le domaine des arts

Préserver les compétences et savoir-faire :

Le non recrutement des ouvriers de l'État préconisé en 2011 et 2012 par la Cour des comptes entraîne déjà une perte des compétences et de savoir-faire.

C'est plus d'un siècle d'expériences qui est remis en cause uniquement pour des logiques capitalistes.

Le non recrutement conduit inévitablement à l'externalisation et la privatisation des missions sans aucune garantie de qualité de service.



Relancer les écoles de formation et garantir la formation professionnelle :

La réouverture des écoles de formation est une des mesures à prendre pour préserver ces compétences et assurer la transmission des savoir-faire.

Cette formation initiale doit être prolongée tout au long de la vie professionnelle par la formation continue et par le compagnonnage pour garantir un véritable déroulement de carrière.

Conserver les professions techniques et spécifiques :

Les ouvriers de l'État exercent plus de 200 professions réparties sur plusieurs branches avec pour chacune des domaines d'activités spécifiques.

Toute cette panoplie de professions permet de répondre à toutes les missions régaliennes et de service public.

RGPP, MAP et privatisation des missions : Une gabegie financière

Les politiques gouvernementales successives avec la RGPP puis la MAP, ayant pour but la réduction des moyens et des effectifs a pour conséquence de supprimer des missions exercées par les ouvriers d'État.

Les activités rentables ont été confiées au secteur privé.

L'externalisation des missions de manière dogmatique est devenue la norme. Pourtant, la privatisation n'a pas démontré un surplus d'efficacité ni une quelconque économie pour le contribuable.

Contrairement à un service public dont le but est de rendre le meilleur service au moindre coût, le secteur privé n'a d'autre objectif que de faire du profit le plus rapidement possible. L'exemple de la concession du réseau autoroutier au secteur privé en 2006, bien qu'amorti, n'a jamais engendré la moindre baisse du prix des péages pour l'utilisateur. En revanche, l'exploitation de ces autoroutes est devenue une rente d'exception pour les sociétés concessionnaires.

La CGT dénonce le fait que le partenariat public/privé ou le recours à une gestion totalement privée engendre des coûts exorbitants pour les contribuables. Cela ne va pas dans le sens des économies préconisées dans un contexte de crise !

Maintenir des missions indispensables à l'intégrité de l'État :

Il est impératif de recruter des ouvriers de l'État pour maintenir et pérenniser leurs missions qu'elles soient régaliennes ou de service public.

Les ouvriers de l'État exercent leur profession dans de nombreux domaines qui garantissent l'indépendance et le développement économique national et territorial de la France.

Maintenir ces missions permet aussi à l'État de répondre aux missions d'urgence en situation de crise et permet de répondre aux besoins des populations dans un souci d'égalité de traitement.

Interdiction de recruter des ouvriers d'État : Abandon des missions et des compétences techniques

Deux rapports de la Cour des comptes publiés pour l'un en 2011 sur les ouvriers de l'Ecologie (Equipement/DGAC) et l'autre en 2012 sur les ouvriers de la Défense préconisent une interdiction de recruter. Ces rapports ont pour objectif de mettre fin aux corps des ouvriers d'État, de réduire à néant les garanties sociales et de mettre à mal le régime de retraite : le FSPOEIE.

Au-delà de la vision dogmatique de réduction des effectifs, d'externalisation des tâches et de la suppression des ouvriers d'État se pose la question du maintien des missions et des compétences techniques dans les services de l'État.

La Privatisation des équipements des armées entraînerait une perte d'indépendance et de souveraineté.



Des seuils limites sont atteints notamment à la Défense avec la mise en place :

► du congé de reclassement, qui dans le cadre des restructurations, transferts d'activités et fermetures de sites, permet l'embauche d'ouvriers d'État impactés par des entreprises du secteur privé en charge de réaliser les missions qui jusqu'alors leur étaient dévolues.

Les revendications de la CGT :

- Une véritable reconnaissance des ouvriers d'État sur un périmètre interministériel à travers la codification de la Fonction Publique
- La création d'un statut d'ouvrier d'État
- La fin de l'externalisation des missions des ouvriers d'État vers le secteur privé
- Des recrutements sous statut ouvrier d'État pour répondre aux missions régaliennes, aux missions de service public et maintenir les compétences au sein de la Fonction Publique

Nos missions et nos emplois sont en danger !
Le non recrutement condamne nos statuts et notre régime de retraite.



**La CGT appelle au rassemblement
autour de nos revendications.
Ensemble menons la bataille !**